

---

PRAGUE – GAC New gTLD Discussion  
Tuesday, June 26, 2012 – 09:00 to 10:00  
ICANN - Prague, Czech Republic

CHAIR DRYDEN:

Bonjour à tous, je m'excuse pour le retard. Il y a eu un petit problème avec les microphones. Nous allons commencer notre séance d'aujourd'hui. Mais avant de commencer je voulais juste vous signaler que lorsque vous êtes assis à la fin de la table, il est vraiment difficile de vous voir quand vous demandez la parole. Hier, j'ai eu plusieurs commentaires dont je n'ai pas vu des personnes qui demandaient la parole. Donc je vous demande si vous voulez prendre la parole de bien me le faire savoir parce que parfois je n'arrive pas à vous voir si vous êtes au bout de la table.

D'accord, le premier point de notre ordre du jour c'est la question sur la protection au premier niveau notamment pour les organisations intergouvernementales et après la pause café, cette question sera suivie d'un rapport sur la question des variantes d'IDN. Entre ces deux points, nous allons avoir une réunion avec l'ALAC sur les nouveaux GTLD et la bonne nouvelle c'est que nous allons avoir du café pendant les pauses aujourd'hui et demain.

Je ne sais pas ce que Jeannie a du faire pour pouvoir en arriver là. Mais, bon, nous aurons notre café pendant la pause café et nous en sommes reconnaissants. Sans m'attarder sur ces points là, je vais donc donner la parole à l'intervenant suivant et nous allons donc entendre la perspective de ce groupe sur les organisations intergouvernementales

---

***Observação: O conteúdo deste documento é produto resultante da transcrição de um arquivo de áudio para um arquivo de texto. Ainda levando em conta que a transcrição é fiel ao áudio na sua maior proporção, em alguns casos pode estar incompleta ou inexata por falta de fidelidade do áudio, bem como pode ter sido corrigida gramaticalmente para melhorar a qualidade e compreensão do texto. Esta transcrição é proporcionada como material adicional ao arquivo de áudio, mas não deve ser considerada como registro oficial.***

---

et nous allons donc remercier ce groupe de venir faire cette présentation au GAC.

NICOLA BONUCCI:

Merci beaucoup Madame la présidente. Le représentant de l'OCDE prend la parole, merci madame la présidente de nous donner cette occasion de parler devant le GAC. Nous croyons qu'il s'agit d'une bonne occasion pour vous, pour nous signaler quelles sont les inquiétudes par rapport à la communauté des OIG? Même si je représente l'OCDE, je ne vais pas parler en représentation de l'OCDE.

Comme ma présentation le dit, je parle de toutes les organisations intergouvernementales qui sont au nombre de 38 ainsi qu'au nom d'autres organisations qui ont manifesté leurs inquiétudes. Je tiens à vous dire également que je ne suis pas seul ici. Heureusement, je suis accompagné de gens de la cour internationale, des tribunaux internationaux de l'OMPI et l'OPU et du CERN. Nous tous ici présents pour répondre à vos questions.

En tant que contexte, je voudrai vous signaler un petit peu le contexte de notre travail. Cette du DNS est une question qui a été toujours considérée de très près par les organisations intergouvernementales. Nous avons des inquiétudes par rapport à ces nouveaux systèmes et cela depuis un moment parce que si nous regardons vers le passé, nous pouvons voir que tout cela était bien avant les décisions prises à Singapour.

---

Nous avons au moins une lettre du 23 mars 2005, deux lettres ont été envoyées en octobre et en août 2010. L'OMPI a envoyé une autre lettre le premier novembre 2010. Je tiens à vous rappeler également que le GAC lui-même a organisé cette protection qui est reflétée dans les principes du GAC de 2010 lorsqu'on a parlé des sigles que représentaient les organisations internationales.

En ce qui concerne votre perspective, on peut vous demander quelles sont vos inquiétudes? Sans vouloir entrer dans le droit international dont on pourrait parler pendant des jours, j'aimerais très rapidement vous dire de quoi on parle. Une OIG est une organisation intergouvernementale, la principale différence entre une ONG et une OIG c'est que l'organisation intergouvernementale est créée par les Etats, c'est-à-dire par les Etats que vous représentez à savoir par les gouvernements que vous représentez et par les parlements.

Ces organisations sont établies par traité et les traités sont ratifiés par les parlements ou les congrès. Nous sommes donc une extension des Etats. Nous sommes créés par les Etats pour atteindre un but qui a été défini par l'Etat en question. Voilà la principale différence entre les OIG et les ONG. Bien évidemment les ONG ont un but auquel elles doivent atteindre mais ces organisations ne sont pas créées par les Etats, ne sont pas créées par le biais d'un traité. Il s'agit d'organisations ascendantes qui ont aussi un objectif auquel elles doivent atteindre et qui est lié aussi au bien public. Mais il ne s'agit pas d'organisations qui sont créées par le biais de l'approbation d'un gouvernement et d'un parlement.

---

Une autre différence importante tient au fait que par exemple mon salaire est payé par vous. C'est vous qui payez parce que vous des contribuables dans vos pays. Les OIG reçoivent le soutien de chacun des Etats et cela veut dire que c'est l'argent des contribuables. Les OIG donc reçoivent leurs salaires ou leurs paiements de la part des contribuables canadiens, espagnols, etc. c'est pour cette raison que les OIG ont un statut spécial que les Etats leur ont accordé avec beaucoup de privilèges et beaucoup d'Immunités.

Je ne vais pas entrer dans les détails de ce type d'immunité mais il est vrai qu'il s'agit d'un outil collectif appelé OIG qui doit être indépendant parce qu'on ne veut pas gaspiller l'argent des contribuables en nous disputons dans des tribunaux internationaux. Les conséquences en aient qu'une fois encore de part un traité parce qu'il y a des traités sur les immunités, vous nous avez accordés en tant qu'organisation intergouvernementale des privilèges et des immunités.

Cela veut dire que nous ne pouvons pas nous présenter auprès des tribunaux internationaux. Nous sommes protégés par le droit international. Quel sont les bases de la protection de nos noms et de nos sigles, nos acronymes d'après le droit international?

Tout d'abord, bien évidemment, il existe plusieurs traités mais outre les traités qui établissent notre statut et qui nous crée. Il existe d'autres traités qui sont applicables ou qui sont pertinents. Je sais que vous les connaissez mais je voudrai vous les rappeler. Nous avons la convention de Paris, nous avons l'accord TRIPS de l'organisation mondiale du commerce. Le droit de marques et vous savez que le traité sur la

---

propriété intellectuelle qui date de 1958 dans son article 16 et son article 12 aborde les questions intellectuelles et de protection intellectuelle et cet accord donc protège les acronymes et les sigles.

Ça veut dire que nous avons une protection similaire à celle d'une marque commerciale sans devoir passer par les formalités pour défendre nos droits. Donc à la lumière de ces traités, sur la base de ces traités, des traités que vous en tant qu'Etat, en tant que pays avaient signé et ratifier par le biais de vos parlements. Vous, en tant qu'Etat, vous avez l'obligation de protéger ces organisations pour que les acronymes de ce type d'organisations soient protégés.

Je tiens à signaler pareillement que conformément au droit international parce qu'il y a une autre convention à laquelle les pays membres ont adhéres à savoir la convention générale sur les traités. Il est clair qu'une partie de la convention de Vienne et tous les parties ont adhéré à la convention de Vienne à deux ou trois exceptions près. Une partie n'a pas le droit à utiliser son droit national pour ne pas respecter les dispositions du traité. C'est l'article 27 de la convention de Vienne et même si la loi nationale peut ne pas être en ligne avec la convention de Paris ou l'accord TRIPS de l'OMC, les pays sont pourtant obligés à respecter les obligations internationales.

Sur la base du conseil donné le 12 avril 2012 au conseil d'administration de l'ICANN, il a été manifesté que le GAC allait considérer un avis lié à notre protection s'ils étaient convaincus que nous respections les exigences concernant la protection à deux niveaux. Comme je l'ai déjà signalé, nous croyons vraiment que la preuve, c'est la preuve de la

---

première année. C'est ce que nous donne le droit international en tant que droit car ce sont des obligations internationales auxquelles ont adhéré vos gouvernements et le non respect de ces obligations de la part de vos pays les mettraient dans une position de non respect des traités internationaux.

Nous avons mené une étude sur les dispositions des lois nationales et j'espère que vous avez tous lu notre document en date du 4 mars. Nous y avons joint 130 lois internationales qui traitent de la question des protections au niveau national de nos noms et nos acronymes. Donc même si nous pouvons être d'accord avec cette preuve à deux niveaux, nous répondons donc aux critères de cette protection à deux niveaux. Et je vais vous montrer ce que dit le droit international à cet égard.

Nous allons donc passer à la diapo suivante. Je ne vais pas trop m'étendre sur cette question, sur ce sujet car nous croyons que finalement ce qui est important dans notre cas c'est qu'il a son propre mérite car nous croyons que nous avons une raison légitime pour demander cette protection. Je tiens à signaler ici que vous pouvez voir des faits qui sont corrects et vous pouvez les lire sur la diapo.

Je vais passer à la partie suivante de ma présentation qui dit d'accord tout cela est ainsi mais pourquoi ne peut on pas faire confiance à ce qu'on possède déjà, à ce qu'on a déjà mis en place? Tout d'abord, si nous utilisons la même analogie que l'on a utilisé pour d'autres situations comme c'est le cas par exemple de la santé publique. Si l'on disait par exemple arrêtons la vaccination parce qu'on peut guérir la

---

maladie, je ne crois pas que ce serait une conclusion logique car la prévention est toujours meilleure que la guérison.

La prévention c'est toujours mieux que la guérison et cela s'applique au monde de la santé, au monde du développement et ça s'applique aussi à notre monde. Deuxièmement, la guérison a un coût et encore une fois je me demande pourquoi devrions-nous payé ce coût et lorsque je dis qu'il y a un coût, nous sommes en train de payer ce coût. Vous êtes ici autour de cette table, il y a 7 personnes qui ne sont pas venues à Prague avec cet objectif là. Nous ne serions par venus ici si on nous avait accordé cela avant notre protection qui nous correspond légitimement.

Donc le coût de venir à Prague, venir à Prague cela a un coût et ce n'est pas l'argent, ce n'est pas votre argent, c'est l'argent de tous les pays parce que vous c'est les contribuables. C'est les gens qui habitent dans un pays qui payent pour ce voyage et à partir du moment où une organisation internationale doit être efficace. On demande à une organisation internationale d'être efficace et de veiller à ce que l'argent soit bien dépensé.

Lorsqu'un grand nombre de pays ou de villes font des efforts et demandent à leurs citoyens de faire des efforts, pourquoi devrions-nous dépenser cet argent et ce temps pour entre dans des mécanismes de guérison alors que nous pourrions très bien résoudre le problème avec une approche de prévention. Comment puis-je expliquer à vos gouvernements représentants à l'OCDE, à l'OIT ou à l'OPU? Comment expliquer que je dois payer pour acheter un nom de domaine et que je dois utiliser l'argent des contribuables grecs ou des contribuables

---

italiens ou espagnols alors qu'il existe une alternative qui est tout à fait viable, qui est tout à fait acceptable et qui a un sens?

La dernière objection à ce mécanisme actuel, c'est qu'en définitif nous n'avons aucune garantie d'une adjudication finale et indépendante parce que dans tous ces mécanismes nous ne prenons pas les décisions. On peut donner des avis, on peut faire des commentaires. Je ne veux pas dire que notre voie n'a pas de valeur mais nous ne prenons pas les décisions. Ce n'est pas nous qui prenons les décisions.

Dans certains cas nous sommes obligés à comparaître devant des tribunaux internationaux et pourquoi devrait-on dépenser cet argent dans toutes ces démarches. Je connais des avocats aux Etats Unis qui font ça pour obtenir des gains mais pourquoi devrai-je donner de l'argent à des cabinets d'avocats de Los Angeles ou d'autres villes? Pourquoi dois-je leur donner de l'argent? Mais pourquoi? Parce que cela va à l'encontre de tous les principes d'organisation des OIG.

Après la deuxième guerre mondiale, on nous a dit: vous allez être indépendant et vous ne devrez jamais comparaître devant les tribunaux internationaux ou nationaux. Vous avez tous sous les yeux la présentation qui vous a été distribuée. Je ne vais pas lire les diapos parce que ce serait vraiment très ennuyeux. Mais qu'est ce que nous demandons? Ce que nous demandons, nous croyons, est clair et raisonnable.

Je ne vais pas lire la diapo comme je vous l'ai déjà dit. Je vais juste prendre la base de données. La base de données 6ter express, en tant

---

que critère pour préserver les noms des OIG. Quel en est l'avantage? Tout d'abord, elle se base sur la convention de Paris, à savoir un traité. Deuxièmement, il existe un mécanisme de vérification. Troisièmement, c'est une liste et c'est une liste limitée avec des catégories clés.

Pour appartenir à cette base de données, il faut prouver que l'organisation a été établie à partir d'un traité et de cette façon il est très facile de savoir si une organisation a été créée par traité ou pas. Un traité est un document entre les gouvernements qui est signé par tous les pays et qui est ratifié par les parlements.

Il n'y a rien de bizarre, il n'y a rien d'étrange et on sait très bien ce que c'est un parlement. Si on appartient à cette base de données 6 ter, on peut être inclus dans cette protection. Je voudrais donc conclure ma présentation en vous faisant part de quelques remarques toutes simples et je vous remercie de votre attention.

Tout d'abord, les OIG sont des organisations intergouvernementales qui croient avoir des raisons précises pour protéger leurs noms au sein du DNS. En définitif, cela n'est pas trop différent de ce que vous faites pour vous-même et cela répond à une logique. Pourquoi nous sommes une extension des Etats pour ainsi dire? Nous croyons que nous avons les mêmes bases, les mêmes fondements que les Etats et les mêmes caractéristiques spécifiques qu'ont des organisations non gouvernementales qui ont bénéficiés d'un traitement spécial.

Deuxièmement, nous pouvons vous offrir une solution qui est claire et objective, non controversée. C'est une solution qui consiste à ne pas

---

faire appel à une autre partie intéressée. Une organisation intergouvernementale gérée conformément à l'article 6 de la convention de Paris peut le faire. Nous sommes convaincus que nos raisons sont légitimes et nous allons insister. Nous nous ne voulons pas arriver à une confrontation mais nous croyons que nos principes sont tout à fait fermes d'autant plus qu'il y a maintenant des contraintes budgétaires auxquels sont confrontés tous les pays.

Alors, travaillons ensemble. Résolvons d'une fois et pour toujours cette pour la satisfaction de toutes les parties intéressées y compris les OIG. Cela me permettra de travailler sur des problèmes de fons auxquels est confrontée l'internet aujourd'hui et auxquels sera confrontée l'ICANN demain. Je vous rappelle que les OIG défendent aussi les politiques publiques dans des domaines qui sont clés pour l'internet, comme c'est le cas pour la liberté d'expression et les principes qui régissent le marché.

Nous sommes prêts à coopérer et à participer afin de trouver une solution. Nous voulons continuer à participer à l'ICANN et au GAC car nous croyons que ce sont des domaines, tous les domaines concernant l'internet ce sont des domaines très importants pour aujourd'hui et pour demain. J'espère que le débat portera ses fruits et nous espérons que ce débat soit reflété dans le communiqué final du GAC.

Merci de votre attention et bien entendue moi-même et mes collègues nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions. Merci beaucoup.

---

CHAIR DRYDEN: Merci beaucoup, merci de votre présentation. En ce moment, je voudrai vous demander si vous avez des questions à poser. Pour les IGO présentes dans la salle s'il y a des commentaires à faire.

CHAIR DRYDEN: La Korè du sud s'il vous plait.

REPUBLIC OF KOREA: La Korè du sud prend la parole. Merci madame la présidente. Je suis le directeur d'une division de communication. Je suis très honoré de parler ce matin ici. Nous, dans la république de Korè, nous donnons notre soutien au comité intergouvernemental pour pouvoir protéger le système des noms de domaines notamment sous les nouveaux GTLD. Dans la présentation d'aujourd'hui, nous allons comprendre l'état spécial de toutes les organisations intergouvernementales et de la protection légale.

En tant que membre de cette organisation, nous ne voulons pas arriver trop loin. Il s'agit d'une procédure légale pour protéger les noms et les acronymes de DNS ainsi que les noms au niveau du DNS. Ceci va dévier les fonds ailleurs dans un site qui ne correspond pas aux intérêts. Je l'ai mentionné dans d'autres organes de l'ICANN. C'est-à-dire j'ai mentionné le rôle de la protection et les niveaux internationaux et les traités internationaux dans plusieurs juridictions.

Nous considérons que les IGO respectent les critères et sont basés sur la justification et je suggère très fortement que le GAC tienne compte ou

---

accepte la demande d'OIG pour l'exclusion des OIG, des acronymes et des noms pour la restauration de DNS.

CHAIR DRYDEN: La présidente cède la parole à la Suisse.

SWITZERLAND: Merci. La Suisse. Je parlerai en français. J'espère que le verbal team suivra. Ça n'a pas l'air. OK. Très bien.

Je n'ai pas besoin, je pense, de vous rappeler que la Suisse est le siège de nombreuses organisations internationales et c'est une des raisons pour lesquelles le problème soulevé aujourd'hui nous tient à cœur. Bien évidemment, le gouvernement Suisse soutient pleinement la démarche d'organisations internationales et souhaite que le GAC aille dans le même sens. De même que les Etats ont un traitement spécial pour leur code de pays, il nous semble qu'il est tout à fait normal que les organisations internationales qui émanent aussi des Etats, comme notre collègue de l'OCDE vient d'ailleurs de le rappeler. Donc que les OIG bénéficient aussi d'un traitement particulier.

Enfin, je dois dire que si les organisations internationales n'obtiennent pas ce statut particulier et doivent consacrer des moyens financiers qui ne sont pas négligeables à la protection de leurs acronymes dans le système internet. Cette approche nous ne semble pas du tout acceptable. Franchement, nous préférons que l'argent soit consacré à des projets des organisations internationales tel le soutien à des projets à des pays en voie de développement plutôt qu'à de voir payer des

---

avocats, des consultants et des taxes pour faire enregistrer leurs acronymes. Merci madame la présidente.

CHAIR DRYDEN:

Merci la Suisse de votre présentation. Le Royaume Uni à la parole et puis le Portugal.

UNITED KINGDOM:

Merci. Bonjour à tous et merci de votre présentation qui a été très claire, très exacte, très articulée parce que vous avez exprimé les questions qui nous préoccupent et qui nous concernent et l'intérêt tout particulier des contribuables. Tout cela était très utile, nous tenons à vous remercier. Et nous reconnaissons toujours, c'est bon d'avoir l'occasion de débattre avec vous et avec nos collègues des OIG qui sont ici pour nous aider à mener à bien nos décisions.

Ma question concerne ce qui suit, je me demande si vous avez le temps ou si vous aurez le temps pour regarder le rapport préliminaire sur la protection des noms des organisations internationales au sein de la GNSO, c'est-à-dire le conseil de la GNSO a avancé sur la question et sur le rapport dont on parle. Je me demande si vous avez eu l'occasion ou sinon j'espère que l'aurez parce que cela contient une recommandation que les conseil de la GNSO va prendre en considération pour voir si l'on démarre ou on ne démarre pas le développement des processus de développement des politiques pour pouvoir développer tout autre conseil de politiques afin de créer des protections supplémentaires.

---

Je me demande si vous avez des commentaires sur ce processus notamment si le conseil de la GNSO a initié une démarche parce qu'on est au-delà de la présentation des nouveaux GTLD de la série et je voudrai savoir si vous avez des commentaires sur ce qui arrive dans cette première série. Si vous avez des réflexions dans ce sens.

Je vous remercie de vos commentaires. Bien entendu, le GAC et la GNSO vont travailler conjointement sur la prise de décision et beaucoup parmi nous, au sein du GAC, on va être préoccupés d'aider ce processus initié par le conseil de la GNSO. Merci.

NICOLAI BEZSONOFF:

J'ai oublié de mentionner quelque chose d'important. C'est NICOLAI BEZSONOFF qui parle. Nous avons lu le rapport et en fait l'OCDE conjointement avec des organisations internationales a soumis le rapport au commentaire du public et je veux demander à mon collègue de distribuer maintenant, si vous me donner la permission, notre rapport en réponse à la GNSO.

On devrait mieux protéger l'environnement de tant de papiers. Vous allez voir en définitif notre réaction. Nous croyons toujours que la meilleure manière d'avancer est celle que nous proposons. Nous sommes préoccupés par le processus de développement des politiques qui n'aurait aucun délai, aucun cadre et je ne dis pas cela de manière péjorative parce que la démocratie est un exercice important et cela prend du temps.

---

Plus que jamais, le temps c'est de l'argent. Voilà pourquoi on n'a pas de temps et en fait on n'a pas d'argent non plus. Et c'est une manière de répondre à la deuxième question. Non, je n'ai pas pris le temps de lire 1900 et je ne sais plus combien et pourquoi devrai-je consacrer mon temps et votre argent à lire 1900 candidature sans les avoir vu et on revient donc au péché origine si vous me permettez ce mot publique.

Je devrai voir la liste et voir si j'ai quelque chose à faire. S'il y a une raison pour se faire et la raison est très simple à savoir: on a la garantie qu'il n'y a pas une confusion dans la liste et vraiment je suis désolé que nous devons utiliser votre argent, l'argent de mon personnel et le vôtre pour lire cette liste et pour que tout soit plus compliqué. Je dois faire cela non seulement pour l'OCDE mais tous mes collègues aussi pour leurs propres objectifs. Donc c'est une chose qui se multiplie.

Nous multiplions le travail et vous le savez très bien parce que vous faites face au même problème. Je crois que vous seriez sensés et sensibles. Je dois revenir à ma position. On me dit qu'il n'y aurait pas de problèmes mais je vais devoir le vérifier. Merci beaucoup.

CHAIR DRYDEN:

Merci de votre réponse. Le Portugal a la parole et puis la Norvège.

PORTUGAL:

Merci. Je vais parler en portugais. Comme les membres du GAC le savent déjà, le Portugal a défendu lors d'autres réunions et notamment dans la réunion du Costa Rica en faveur des noms des organisations

---

intergouvernementales doivent être protégés à priori dans les registres des GTLD.

Les raisons présentés par le Portugal dans des réunions précédentes bien qu'elles n'ont pas été documentées de manière légale, comme une présentation des OIG qui participent ici, sont en définitif les mêmes. Cette protection devrait être garantie pour les raisons présentés, pour de questions de principes également. Mais pour nous, le Portugal, il est absolument clair que s'il existe des organisations non gouvernementales, ces protections aient été mentionnées comme le cas de la croix rouge et le comité olympique international.

Cette protection devrait être donnée à des organisations plus qualifiées pour ce genre de soutien. Pour recevoir ce type de soutien. Voilà pourquoi il faudrait les admettre et nous devrions prendre en considération ces raisons de principes déjà mentionnés et deuxièmement, suivant les circonstances de la création il y a aussi des raisons de fond. Je vous remercie.

CHAIR DRYDEN:

Merci le Portugal. La Norvège et puis un rapport de l'IPU.

NORWAY:

Merci madame la présidente. Merci de la présentation de l'OCDE en représentation des OIG. L'ICANN se sont frustrés, c'est-à-dire perçoivent la frustration et comme vous le savez bien, on a tous demandé aux représentants des gouvernements ici présents de prendre de décisions de politiques par rapport aux gouvernements.

Comme vous l'avez mentionné dans votre présentation sur les principes des GTLD, en mars 2007 et puis après nous avons la protection des noms des OIG. Voilà pourquoi je crois qu'il s'agit là d'un bon point de départ pour ce débat. Nous n'allons pas avoir le temps suffisant d'entrer dans les détails lors de cette session mais c'est ce que nous voulons faire en tant que gouvernements pour réussir à ce que le conseil de l'ICANN prenne les décisions nécessaires pour protéger l'intérêt public.

Nous au sein du GAC, nous avons donné notre avis concernant la protection des noms et de acronymes et sur la base de cet essai de deux niveaux avec la protection de marchés internationaux et les lois internationales, je crois qu'il serait important pour le GAC et il faut penser à ce que d'autres noms et d'autres jouissent de la protection comme lors de cette série.

Ce serait bien pour le GAC de discuter cette question et puis la présenter dans les séries consécutives des GTLD tout au moins pour le premier niveau. Je ne vais pas parler du deuxième niveau, c'est une discussion à part et bien plus vaste mais je crois vous avez très bien expliqué cela dans votre présentation et vous avez établi une base pour faire le débat au sein du GAC. Vous nous avez donné des arguments très utiles pour une discussion à ce sujet. Merci beaucoup.

CHAIR DRYDEN:

Merci la Norvège. Je crois que cela est très utile pour qu'il y ait une approche nous permettant d'avancer.

UNIVERSAL POSTAL UNION: Merci madame la présidente. Je voudrai parler en portugais mais je vais continuer à parler en anglais comme même.

Pour continuer avec les considérations présentées par l'OCDE, je voudrai vous remercier d'avoir pris cette initiative et de parler à notre représentation. Nous sommes tout à fait d'accord avec cela et nous donnons notre soutien à ce qui a été proposé. Nous voulons revenir à la question de Mark, le représentant du Royaume Uni qui souligne encore une fois que l'union postale internationale a présenté des questions au GAC sur les TLD dans les dernières années et la plupart de ces discussions on trait à des questions de principes qui sont applicables aux organisations intergouvernementales.

Voilà donc pourquoi nous sommes contents d'avoir obtenu votre soutien et tout progresse plus rapidement pour le lancement de ce domaine mais en revenant à la question du Royaume Uni, l'Union postale universelle a présenté plusieurs commentaires basés sur le document préparé par l'OCDE avec quelques changement un peu ici, un peu par là et tout cela est à la disposition des membres du GAC, pardon et avec des commentaires pour clarifier certaines incohérences de la version préliminaire de la GNSO.

Je voudrai vous rappeler également que ceci est contenu dans les commentaires que nous avons présentés. Toute approche ayant besoin de l'adaptation du GAC ou de l'ICANN doit être basé sur un standard objectif et sur une base légale précise. Il faut rappeler aussi que l'ICANN y compris les membres qui fournissent du conseil et doit être cohérent

---

avec les statuts parce que cette organisation doit mener à bien ses activités conformément aux conventions internationales et au droit international.

Ainsi qu'au droit local et tout cela est en ligne avec le mandat du GAC pour pouvoir donner du conseil sur les activités de l'ICANN dans la mesure où tout cela est lié aux préoccupations des gouvernements, des traités. Et c'est préoccupations ont été présentées ici dans la même session de sorte que s'il y a un groupe au sein de l'organisation qui doit respecter ces principes et doit donner un conseil clair au conseil de l'ICANN. C'est justement le GAC.

Voilà pourquoi nous sommes ici et nous vous proposons, nous vous donnons tous ces principes et ces dispositions statutaires pour que vous soyez en mesure de nous donner plus de conseil pour l'établissement des politiques. Voilà donc pourquoi nous ne pouvons pas renforcer encore cette équation et le conseil d'administration doit faire une évaluation correcte et prendre les meilleures décisions dans l'intérêt des Etats membres de ces organisations.

Encore une fois, nous vous remercions de l'occasion de pouvoir nous exprimer et je veux clarifier une chose pour ce qui est de test des deux niveaux. Je crois que Nicolai l'a exprimé très bien. Les OIG vous ont donnés beaucoup d'informations même sur les dispositions des droits locaux applicables aux OIG. Cela ne doit pas être considéré comme une doctrine valide parce qu'il y en a beaucoup qui n'ont pas besoin de l'approbation des lois locales pour assurer l'application des traités. Je vous remercie madame la présidente de l'occasion de pouvoir parler.

CHAIR DRYDEN: Nous n'avons plus de temps. J'ai deux demandes pour prendre la parole et puis on va clôturer la séance.

ORG. INTL. FRANCOPHONIE: Merci madame la présidente de me donner la parole. Je voudrai intervenir au nom de l'organisation internationale de la francophonie qui est une organisation intergouvernementale qui regroupe 75 pays et gouvernements membres et qui est crée en 1970.

Je voudrai au nom de l'organisation internationale de la francophonie et remercier monsieur bonusier et le groupe qui a fait le travail qui a été présenté là et qui a donné extrêmement pertinents sur lesquels je ne reviendrai pas. Mais ils ont tout notre soutien et la francophonie adhère totalement à sa réserve à ce qui a été dit et proposé. Je voulais saisir cette occasion aussi pour remercier l'ensemble des pays qui soutiennent cette proposition qui va permettre à ce que nous puissions atteindre. Ce que vous attendez de nous parce que nous sommes des créations des Etats pour servir les Etats avec les fonds publics qui doivent être utilisés de manière judicieuse.

Je remercie donc le GAC pour le soutien qu'il apportera cette proposition. Merci.

CHAIR DRYDEN: Merci au membre de francophonie. Le dernier orateur: Le Danemark.



---

JAPAN: Merci madame la présidente. Je ne peux pas identifier des noms dans la liste de candidatures. Le Japon va partager cette position et nous voudrions commencer le débat de la protection de ces noms.

CHAIR DRYDEN: Le Japon s'il vous plait, je ne peux pas identifier qui veut parler mais je vois que vous demandez la parole. Prenez la parole et identifiez-vous s'il vous plait.

PAKISTAN: Je parle au nom du Pakistan. Il y a une suggestion. La question présentée par les OIG est importante et le GAC doit discuter de ces méthodes avec le conseil pendant la réunion programmée aujourd'hui avec le conseil. Cette réunion aura lieu vers 4 heures de l'après midi.

CHAIR DRYDEN: Merci. Alors avec cela nous clôturons la session de ce matin. Merci de vos présentations. Les questions sont très bien identifiées. Nous avons pris note de vos présentations, des documents que vous avez fait circuler pour ce qui est du rapport de la GNSO. Nous allons continuer à traiter de ce sujet et nous allons nous concentrer dans l'avenir spécifiquement pour aborder cette question et on a besoin de débattre au sein du GAC tous les détails mais nous avons un bon point de départ. Merci beaucoup et bonne chance.

Maintenant nous allons nous réunir avec l'ALAC. Je vous demande donc, les représentants de l'ALAC restez ici parce que nous sommes en retard d'après notre ordre du jour.